

Politique sur le Comité Diversité

Article 1

Mission du comité

Le Comité Diversité est responsable de la sensibilisation des enjeux reliés à la diversité en général soit, de façon non exhaustive, les diversités sexuelles, de genre, corporelles, fonctionnelles, neurologiques, ethniques et culturelles, de façon générale dans la population et de façon plus spécifique au domaine juridique.

Il a notamment la tâche de:

- (i)** Sensibiliser les personnes étudiantes à la diversité de façon générale;
- (ii)** Sensibiliser les personnes étudiantes à l'application de la diversité dans le domaine juridique;
- (iii)** Apporter toute aide aux personnes s'identifiant à des minorités.

Article 2

Composition du comité

Le Comité diversité est formé des personnes suivantes:

- (i)** Une personne représentant le Conseil exécutif;
- (ii)** Une personne coordonnatrice du Comité;
- (iii)** Quatre (4) personnes étudiantes membres, dont une personne étudiante membre de première année, qui travailleront à l'élaboration et la mise en œuvre des projets du Comité.